

FICHE D'IDENTIFICATION

1. **Nom** : **Prénom** :

Pseudonyme : Nationalité :

Date de naissance : Lieu de naissance :

2. ADRESSE PRIVEE

Rue : N° : Bte :

C.P. : Localité : Commune :

Tél. privé : Fax privé :

G.S.M. : E-mail :

Site Internet :

3. **DENOMINATION** de ma firme et/ou atelier :

Statut juridique de la firme :

Siège social

Rue : N° : Bte :

C.P. : Localité : Commune :

Tél. : Fax :

Atelier

Rue : N° : Bte :

C.P. : Localité : Commune :

Tél. : Fax :

4. FORMATION

Diplômes (niveau et écoles) :

.....

.....

Autres (apprentissage, recyclage, compagnonnage...) :

.....

.....

5. PROFESSION actuelle déclarée à l'Etat civil :

Depuis l'année :

6. STATUT J'exerce mon activité artisanale comme :

Indépendant : OUI - NON

• n° de T.V.A. :

• n° de registre de commerce et lieu d'enregistrement :

comme profession unique

comme profession principale avec une autre activité accessoire

comme activité secondaire par rapport à ma profession principale de :

.....

employant des artisans qualifiés en :

.....

Artisan salarié : OUI - NON

dans l'entreprise dénommée :

localisée à

Enseignant : OUI - NON

nom de l'établissement scolaire :

niveau :

cours dispensés :

Statut d'artiste : OUI - NON

Pensionné(e) autorisé à exercer mon activité artisanale : OUI - NON

Demandeur d'emploi autorisé à exercer mon activité artisanale : OUI - NON

Etudiant autorisé à exercer mon activité artisanale : OUI - NON

Autres : OUI - NON

Merci de préciser :

7. **ARTISANAT(S) D'ART PRATIQUE(S)** :

Discipline :

Conception (design, projets à réaliser par d'autres) : OUI - NON

Réalisation : - de produits finis : OUI - NON

- pour des projets d'autrui (ex. : moules pour un sculpteur) : OUI - NON

Création : OUI - NON

Restauration¹ : OUI - NON

(1) Nous attirons votre attention sur la distinction qu'il y a lieu de faire entre restauration et réparation. L'artisan qui demande à être admis en tant que restaurateur d'art doit pouvoir apporter la preuve qu'il exerce son activité de restaurateur dans le respect des règles de la restauration et de sa déontologie.

Formations à l'artisanat : - dans l'enseignement : OUI - NON

- dans mon atelier de stagiaires professionnels ou amateurs : OUI - NON

Matière(s) travaillée(s)

- N.B. : - par matière, il faut préciser s'il s'agit de la matière principale, base du produit ou d'une matière secondaire
 - par technique utilisée, il faut entendre le savoir-faire mis en œuvre pour travailler la matière

 BOIS

Précisions :

Technique(s) utilisée(s) :

Produit(s) fini(s) :

 matière principale - matière secondaire PIERRE (marbre, granit...)

Précisions :

Technique(s) utilisée(s) :

Produit(s) fini(s) :

 matière principale - matière secondaire TERRE

Précisions :

Technique(s) utilisée(s) :

Produit(s) fini(s) :

 matière principale - matière secondaire METAL

Précisions :

Technique(s) utilisée(s) :

Produit(s) fini(s) :

 matière principale - matière secondaire

VERRE

Précisions :

Technique(s) utilisée(s) :

Produit(s) fini(s) :

 matière principale - matière secondaire PAPIER

Précisions :

Technique(s) utilisée(s) :

Produit(s) fini(s) :

 matière principale - matière secondaire MATIERES ANIMALES (cuir...)

Précisions :

Technique(s) utilisée(s) :

Produit(s) fini(s) :

 matière principale - matière secondaire TEXTILE

Précisions :

Technique(s) utilisée(s) :

Produit(s) fini(s) :

 matière principale - matière secondaire

AUTRES MATIERES

Précisions :

Technique(s) utilisée(s) :

Produit(s) fini(s) :

matière principale - matière secondaire

8. DOCUMENTS ANNEXES

Je joins en annexe le relevé

- des principales **expositions** auxquelles j'ai participé (intitulé, organisateur, lieu, année...)
- des **prix** et **reconnaisances** éventuellement obtenus
- des **articles** et **publications** consacrés à mon œuvre (copies éventuellement jointes)
- des institutions avec lesquelles éventuellement je **collabore** (Académies, associations, maisons coopératives ou autres groupements d'artisans d'art, organismes culturels...)
- des **photographies**
Présentation d'une seule œuvre par photo (et une photo par page) avec une légende pour chaque illustration (titre de l'œuvre, date de sa création, dimensions, matières, techniques utilisées, historique si nécessaire - prix éventuels, commande....-, copyright) → cfr modèle joint
- une documentation personnelle sur mon œuvre : brochures, dépliants ...
- une **lettre de motivation** comprenant :
 - o les motifs de ma demande d'admission en tant que membre de l'Office des Métiers d'Art
 - o mes attentes (actions à promouvoir, à organiser...)
 - o les services et collaborations que je suis prêt(e) à apporter

En cas d'adhésion, j'autorise le Service de la Culture - Métiers d'Art à utiliser et à diffuser à des fins de promotion de mon activité, les renseignements fournis ci-dessus à l'exception des informations reprises sous les rubriques portant les numéros :

Fait à, le

Signature :

ACTE DE CANDIDATURE

Je soussigné(e)

Domicilié(e) à

pratiquant le Métier d'Art de
sollicite ma reconnaissance par le Service de la Culture - Métiers d'Art de la Province de Namur, en tant que **créateur** et/ou **restaurateur**. A cet effet, je joins à la présente ma fiche d'identification, ainsi que les annexes nécessaires.

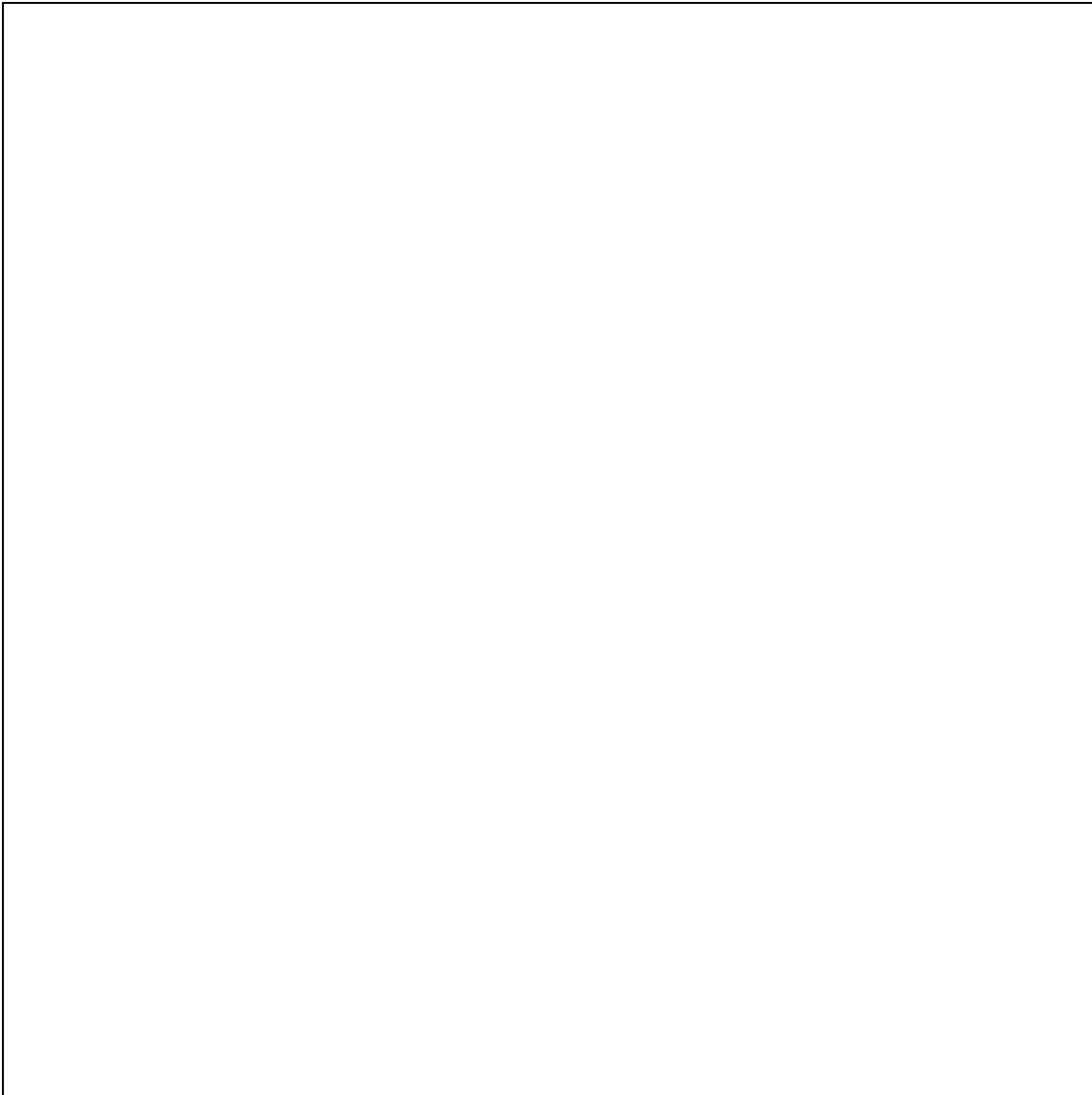
Dispositions obligatoires (A LIRE ATTENTIVEMENT) :

- Tout artisan d'art reconnu par le Service de la Culture - Métiers d'Art de la Province de Namur s'engage lorsqu'il collabore aux actions du Service de la Culture - Métiers d'Art à ne le faire que dans la (les) discipline(s), la (les) matière(s) et la (les) catégories (restauration/création) pour lesquelles il a été admis. Si par la suite, celui-ci souhaite élargir son activité à d'autres disciplines, matières ou catégorie (restauration/création) que celles pour lesquelles il a été admis, il devra en faire la demande auprès du Service de la Culture - Métiers d'Art qui déterminera la procédure à suivre pour obtenir cette reconnaissance.
 - Tout artisan d'art reconnu par le Service de la Culture - Métiers d'Art de la Province de Namur doit être en activité effective et est tenu d'informer le Service de la Culture - Métiers d'Art lorsqu'il arrête son activité artisanale même s'il s'agit d'un arrêt temporaire.
 - Tout artisan d'art reconnu par le Service de la Culture - Métiers d'Art de la Province de Namur s'engage dans la mesure de ses possibilités à collaborer aux actions du Service de la Culture - Métiers d'Art de la Province de Namur, dans le respect de ses objectifs et du règlement d'obtention du label de reconnaissance. La participation aux actions de promotion est quant à elle obligatoire pour tous les artisans reconnus (Répertoire, Site Internet, diffusion des coordonnées des artisans sur demande de tiers à des fins d'activités artisanales...).
 - Tout artisan d'art reconnu par le Service de la Culture - Métiers d'Art de la Province de Namur est tenu de participer à la réunion générale annuelle à laquelle il sera invité par le Service de la Culture - Métiers d'Art.
 - Tout artisan d'art reconnu par le Service de la Culture - Métiers d'Art de la Province de Namur doit être en règle au niveau pénal, fiscal et social et s'engage à se remettre en règle chaque fois que sa situation personnelle aura évolué et à en apporter spontanément la preuve au Service de la Culture - Métiers d'Art.
 - Tout artisan d'art reconnu par le Service de la Culture - Métiers d'Art de la Province de Namur s'engage à payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Collège provincial (montant fixé à partir de l'année 2013 à 20,00 €)
- Je déclare avoir lu attentivement les dispositions obligatoires et je m'engage à les respecter en cas d'adhésion.**

Fait à, le

Signature :

Modèle de présentation des photographies



Auteur de l'œuvre :

Titre de l'œuvre :

Date de création :

Dimensions :

Matières :

Technique(s) utilisée(s) :

Historique (commande, prix éventuels...) :

Copyright :